

18 janvier 2010

**Communiqué MASF  
Haïti**

Le MASF est très affecté par la catastrophe qui frappe Haïti. Ses pensées vont vers l'ensemble de la population haïtienne directement touchée, blessée ou endeuillée, vers les familles adoptives et leurs enfants d'origine haïtienne, et bien entendu vers les familles adoptantes dont les futurs enfants sont encore en Haïti. Il s'associe au deuil de celles dont l'enfant est décédé.

Conscient de l'angoisse et du désarroi légitimes des familles en cours de procédure, le MASF les assure de sa solidarité. Associé à la réunion qui a eu lieu samedi 16 janvier 2010 au MAEE sur la situation des enfants en attente d'adoption en Haïti, il y a exprimé son désir de voir finalisées, dès que cela sera possible, les procédures entamées. Il rappelle que seules les autorités haïtiennes sont en mesure de décider d'un traitement spécifique de ces dossiers, qu'il espère la mise en place très rapide d'un tel traitement mais est conscient que dans le contexte actuel une évacuation par décision unilatérale ne peut être envisagée.

Le MASF n'oublie pas que cette catastrophe ne touche pas uniquement les enfants en attente d'adoption mais qu'elle concerne le peuple haïtien dans sa totalité. Il salue le travail effectué par les secouristes pour tous les enfants qui sont la priorité des humanitaires comme l'a souligné le Quai d'Orsay.

Il assure les familles de son soutien et de sa présence active auprès des autorités françaises pour qu'en concertation avec les autorités haïtiennes, elles trouvent les moyens de mener les procédures en cours à terme et au plus vite, avec toute l'humanité et la souplesse requises par la situation.